



Vol. 2, No. 1, January 2009

Happy New Year!

Dear Colleagues,

On behalf of the Governing Council of the AJC, it is our pleasure to wish you all the very best for 2009, both on the personal and the professional front. You can rest assured that your representatives at the Association won't spare any effort to advance the files that you hold dear, including the vital one of concluding our first collective agreement.

Furthermore, we will continue to represent to the employer those of you whose rights may have been infringed upon, while ensuring active participation in committee meetings addressing the application of our conditions of employment. The entire team at the AJC is at your disposal; please don't ever hesitate to call on their services.

Arbitration news

The hearing on the jurisdictional objections (available in English at www.ajc-ajj.org) filed by the employer with the Public Service Labour Relations Board (PSLRB) was held in December. The AJC argued for rejecting the employer's objections and underscored the bad faith on the part of the employer throughout the entire process of negotiating our first collective agreement.

In anticipation of the decision that should be

Vol. 2, No. 1, janvier 2009

Meilleurs vœux !

Chers collègues,

Au nom du conseil d'administration de l'AJJ, il nous fait plaisir de vous offrir nos meilleurs vœux pour une année 2009, qui répondra à vos attentes personnelles et professionnelles. Soyez assurés que vos représentants de l'Association ne ménageront aucun effort pour faire avancer les dossiers qui vous tiennent à cœur, dont au premier chef la conclusion de notre première convention collective de travail.

De plus, nous continuerons à représenter face à l'employeur ceux d'entre vous qui seraient lésés dans leurs droits, tout en assurant une participation active aux réunions des comités où se discute l'application de nos conditions de travail. Toute l'équipe d'employés de l'AJJ est à votre disposition, n'hésitez jamais à faire appel à leurs services.

Des nouvelles de l'arbitrage

L'audition sur les objections juridictionnelles (qui est disponible en version anglaise seulement au www.ajc-ajj.org) déposées par l'employeur à la Commission des relations de travail de la fonction publique (CRTFP) s'est tenue en décembre dernier. L'AJJ a plaidé en faveur du rejet des objections patronales et a souligné la mauvaise foi de l'employeur dans tout le processus de négociation de notre première convention collective de travail.

rendered shortly, the Board asked each party to nominate one person for appointment as a member of the arbitration panel. The AJC provided the Board with the name of Mr. Chris Paliare ([see his Web site](#)). Mr. Paliare is a lawyer with more than 35 years of experience, notably in labour law. He has argued cases before numerous administrative tribunals, as well as in every level of court in Ontario, and the Supreme Court of Canada. A well-known legal advisor and guest speaker, he was awarded the prestigious Law Society Medal in 2004.

For its part, the Treasury Board designated Mr. Jean-François Munn as a member of the arbitration panel. ([See his website](#)) These two members will have five days following the day of their appointment to submit the name of a third person to chair the arbitration panel. If no agreement can be reached, the PSLRB will name a chairperson without delay.

Dans l'attente de la décision qui devrait être rendue incessamment, la Commission a demandé aux parties de fournir le nom de la personne qu'elle souhaite voir nommée comme membre du conseil d'arbitrage. L'AJJ a transmis à la Commission le nom de Me Chris Paliare ([voir son site](#)). Me Paliare est un avocat comptant plus de 35 ans d'expérience notamment en droit du travail. Il a défendu des dossiers devant tant des tribunaux administratifs qu'à tous les paliers du système judiciaire de l'Ontario ainsi que devant la Cour Suprême du Canada. Avocat-conseil et conférencier réputé, il a été décoré de la prestigieuse Law Society Medal en 2004.

Le Conseil du Trésor a pour sa part désigné M. Jean-François Munn à titre de membre du conseil d'arbitrage. ([Voir son site](#))

Ces deux membres auront cinq jours suivant le jour de leur nomination pour soumettre le nom d'une troisième personne comme président du conseil d'arbitrage. À défaut d'entente, c'est la Commission qui nommera sans retard un président.